

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL361

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 81, insérer un alinéa ainsi rédigé : "Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport sur l'évolution des transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, leur mise en regard avec les transferts financiers effectués, et les conséquences de ces dynamiques sur la qualité de la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle locale."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI–NFP demande la remise d'un rapport mettant en lumière les conséquences concrètes des politiques néo-libérales sur l'autonomie des collectivités locales.

L'ensemble de la proposition de loi se caractérise par sa focalisation sur des problématiques individuelles. Pourtant, toutes les enquêtes d'opinion démontrent que la véritable cause du désengagement civique réside dans l'impuissance croissante des élus à répondre aux attentes des citoyens. Ce sentiment d'impuissance est directement lié à l'asphyxie budgétaire imposée par un État centralisateur : en dix ans, la part des maires estimant ne pas être reconnus par l'État a bondi de 17 points, atteignant 45 %.

Depuis des années, les gouvernements successifs ont imposé aux collectivités territoriales toujours plus de responsabilités, tout en asséchant méthodiquement leurs finances. Sous le quinquennat de François Hollande, un effort de 10 milliards d'euros a été exigé des collectivités locales entre 2014

et 2017. Dans le même temps, leur compétences étaient élargies. Systématiquement, les moyens promis n'ont pas été au rendez-vous : soit les coûts réels ont été sous-évalués, soit aucun financement n'a été transféré. Plus récemment, les macronistes ont supprimé la taxe d'habitation et démantelé la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le résultat est un décalage flagrant entre les missions confiées aux collectivités et les ressources effectivement disponibles. Alors que leurs compétences s'élargissent, la dette des collectivités reste maîtrisée (8,9 % du PIB en 2023 contre 9 % en 1995) et leurs dépenses demeurent bien en dessous de la moyenne européenne (12 % du PIB contre 18 % en moyenne européenne). Ce paradoxe illustre la violence silencieuse d'une austérité locale qui ne dit pas son nom.

Nous ne sommes pas opposés à une reconnaissance accrue des élus locaux. Mais cette reconnaissance est une diversion tant qu'elle ne s'accompagne pas de moyens pour les collectivités territoriales. Comme le rappelle Martial Foucault, professeur à Sciences Po, dans une étude commandée pour le Congrès des maires : « Peu de maires mettent cette question en avant. Aucun ne piaffe d'impatience à l'idée de mettre du beurre dans les épinards. Ce n'est pas ça le sujet. Le sujet, c'est d'obtenir plus d'autonomie, ce qui va de pair avec la responsabilité politique et la capacité à lever l'impôt. Car c'est cela qui produit de la citoyenneté. »